

RALLYE-SPRINT VILLERSOIS



Règlement Particulier

Epreuve : rallye-sprint VILLERSOIS (Villers-le-Bouillet)

Date : 11 & 12 novembre 2017

Visa ASAF : 034/2017

Club organisateur: **MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.**
(Lg 29 – N° d'entreprise : 0.415.025.188)

* Présidents d'honneur : **FUMAL Micheline, DIET Emile, DELCOURT Jacques**
Président: **JAMOUL Eric** * Vice-président : **DORMAL Jean-Claude**
* Secrétaire: **JADOT Joseph** - * Trésorier: **JAMOUL Daniel** - * Webmaster : **JAMOUL Olivier**

**Avec l'aimable collaboration de la société LENS-CAR., à Villers-le-Bouillet
et des administrations communales de Villers-le-Bouillet et Verlaine.**

Adresse des vérifications administratives :
LENS CAR, rue de la Science, 1 à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET

R.P.R-S. = règlement particulier RALLYE-SPRINT A.S.A.F.
R.S.G. = Règlement sportif général (A.S.A.F.) **R.P.** = règlement particulier de l'épreuve

TIMING

26 septembre 2017...	Parution du règlement particulier
28 septembre 2017...	Début des engagements et des paiements (Art. 5-A R.P.)
9 novembre 2017 à 18 h 00	Clôture des payements à droit simple et des engagements pour participer à l'attribution des numéros.
<u>9 novembre 2017</u> ... à 19.h.00	Attribution des numéros (Art. 5-B R.P.)
..... à 21 h 00	Affichage de la liste des engagés (www.motorclubhannutois.be)
<u>11 novembre 2017</u> . à 14 h 00	Ouverture de la permanence
..... à 14 h 05	Ouverture des Vérifications Administratives (<i>R.P.R-S art. 6.1</i>)(Art. 9 R.P.)
..... à 14 h 15	Ouverture des Vérifications Techniques (Art. 10 R.P. et art. 8 R.S.G.)
..... à 14 h 30	Début des reconnaissances (Art. 7 R.P.)
..... à 17 h 05	Clôture des inscriptions à droits majorés
..... à 18 h 05	Fermeture des Vérifications Administratives
..... à 18 h 15	Fermeture des Vérifications Techniques
..... à 19 h 30	Fin des reconnaissances et fermeture de la permanence
<u>12 novembre 2017</u> à 6 h 45	Ouverture des V.A., V.T. <u>complémentaires</u> et début reconnaissances
..... à 7 h 15	Fermeture des V.A., V.T. complémentaires et fin reconnaissances
..... à 7 h 30	Ouverture du parc fermé (Art. 8 R.P.)
..... à 7 h 45	Affichage officieux de la liste des équipages et voitures qualifiés
..... à 8 h 31	Départ première voiture pour le tronçon 1
..... à 11h 31	Départ première voiture pour le tronçon 2
..... à 14 h 01	Départ première voiture pour le tronçon 3
..... à 16 h 31	Départ première voiture pour le tronçon 4
..... à 17 h 21	Rentrée première voiture au parc fermé
..... 30' après la dernière voiture rentrée au PF, affichage officieux des résultats	
..... 30' après l'affichage officieux, affichage officiel des résultats	
..... 30' après l'affichage officiel, proclamation des résultats. Max à 22h00	

Infos, règlement, bulletin d'engagement (Word) classement final et classements évolutifs sur :

www.motorclubhannutois.be

Classement final et classement des championnats

sur www.csap-liege.be & www.asaf.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course :	JADOT Joseph	Lic. : 403
Directeur de course adjoint :	DORMAL Jean-Claude	Lic. : 415
Directeur de course adjoint:	DIET Emile	Lic. : 628
Directeur de sécurité :	RAVET Jacques	Lic. : 401
Directeur de sécurité adjoint:	JADOT Jérôme	Lic. : 418
Secrétaire du meeting :	BOLLY Laurette	Lic. : 632
Relation concurrents :	JAMOUL Eric	Lic. : 629
Relation concurrents :	FRANKENNE Jacques	Lic. : 416
Responsable du parcours :	DORMAL Jean-Claude	
Service médical :	C.R.S. DUVILLE Christian	
Ambulances:	DEUX (Paramedical Team)	
Responsable parc :	DEBRAS Guy	
Responsable de l'E.S.:	SEVRIN Lambert	Lic. : 419
Responsable équipe de sécurité :	MODAVE Louis	Lic. : 20402
Bureau de calcul :	WATHELET Philippe, CLEMENS Michèle	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>	Président du Collège :	ROQUET Michel	Lic. : 951	
	Membre :	SAVARY Remy	Lic. : 954	
	Stagiaire :	MACEDOINE Quentin	Lic. : 846	
<u>Commissaires Techniques :</u>	Président du Collège:	SAINT-REMY Guy	Lic. : 406	
<u>Membres :</u>	HENAUT Thierry	Lic. : 450	NEZER Patrick	Lic. : 460
	SCHULJENKO Nicole	Lic. : 409	MONBALLIN Didier	Lic. : 451
<u>Stagiaire :</u>	GERLACHE Eric	Lic. : 454		
<u>Secrétaires:</u>	DOUARD Viviane	Lic. : 462	PEREIRA Magali	Lic. : 452
<u>Inspecteur-Sécurité :</u>			LUX Jean-Michel	Lic. : 471
<u>Observateur A.S.AF. :</u>			JAUQUET Steve	Lic. : 301

PERMANENCE

Avant et après

- ☞ **Site du Motor Club Hannutois : www.motorclubhannutois.be**
- ☞ **DORMAL Jean-Claude**, rue de l'Eglise, 6, 4260 – FALLAIS ☎ : 019/69.83.71 📞 0499/18.39.39
- ☞ **JADOT Joseph**, rue Neuve, 135, 4860 – PEPINSTER ☎ : 087/703.721 (soir) 📞 0471/205.702
✉ : jadotjoseph@gmail.com
- ☞ **JAMOUL Dany**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, 4280 – ABOLENS ☎ 019/588.707

Pendant :

- ☞ **LENS-CAR**, rue de la Science, 1 à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET
- ☞ **JADOT Joseph** – 📞 0471/205.702 ✉ : jadotjoseph@gmail.com
- ☞ **DORMAL Jean-Claude** – 📞 0499/18.39.39

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : **Hall de la société LENS-CAR** rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet

ORGANISATION

Art. 1 - DEFINITION

Les 11 & 12 novembre 2017, une épreuve dénommée **RALLYE-SPRINT VILLERSOIS** comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat provincial liégeois ainsi que le championnat des CSAP Brabant et Luxembourg (EPREUVE NON OPEN), sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2 – PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de spéciale **en show** d'une longueur de **14.410 m** (dont 0 % de terre) et sur **6.300 m** de liaison à parcourir 4 fois, soit au total **82.840 m** dont **57.640 m** d'étapes de classement.

Art. 3 – ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des divisions **1, 2, 3 et 4** ainsi que ceux des divisions **PH Classic** et **PH S/R**

Art. 4 – NOMBRE MAXIMUM D'ENGAGES

4.1 – Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne les divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R. **Voir art. 9.2 du R.S.G. et art. 5 du R.P.R. Seul le listing bancaire disponible lors des vérifications administratives de l'organisateur fera foi.**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Toutefois, les réservistes qui auront payé à la même date que le 120^{ème} équipage retenu (suivant le listing bancaire) seront admis à prendre part à la course.

Remarque : Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 12/10/2017 (30ème jour avant la date de l'épreuve) à 18 heures. Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Art. 5 – A ENGAGEMENTS - Important : voir article 9 du R.S.G.

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la "fiche des « vérifications » et du formulaire « photocopie des licences »" devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt le **28 septembre** et **au plus tard** pour le 9 novembre 2017 18 h 00 à l'adresse suivante:

BOLLY Laurette, Rue Neuve, 135, 4860 - PEPINSTER ☎ : 0471/758.169 – 📠 087/703.721

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement le document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilote et copilote). En cas de licence d'UN JOUR, indiquer simplement « licence 1 J » sur le document.

N.B. : aucun recommandé ne sera ni enlevé ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

IBAN BE47 1450 5516 6080 de "**MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L**",

Rue de Lens-Saint-Servais, 20 A, 4280 – HANNUT avec impérativement les mentions :

- + "**RS Villersois**"
- + **Equipe " nom pilote (indispensable !) - nom co-pilote " -**
- + **Division « X », classe « Y » (indispensable !)**
- + **"N° de GSM valable" (indispensable ! Ne sera pas diffusé !!!),**

pour le 9 novembre 2017 à 18 h 00 ! Attention aux délais bancaires. Seule le listing bancaire fait foi.

Le montant de l'engagement est fixé

- à **145 €** pour les Divisions **1, 2, 3 et PH Classic et PH/SR**
- et à **180 €** pour la Division **4**.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17 h 05, moyennant le paiement d'une majoration de 20 %, soit 29 € en divisions 1-2-3-PH classic-PH S/R et 36 € en division 4 (Voir

Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.). **Le paiement en liquide le 11 novembre devra impérativement se faire au moyen du numéraire exact.**

Attention aux délais bancaires ! Un seul virement bancaire par équipage. Le paiement préalable en liquide est impossible puisqu'à tout engagement doit correspondre une opération bancaire.

Le premier pilote est considéré comme le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine des droits de participation.

En cas de non respect de cette procédure, l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement et en sera remboursé. Il devra repayer dans les formes pour être enregistré à la date de son nouveau paiement.

Toute modification importante des renseignements mentionnés sur le bulletin d'engagement (changement de copilote ou de véhicule) nécessitera de présenter un nouveau bulletin d'engagement au plus tard lors du contrôle des documents. L'organisateur transcrira les références (paiement et rentrée du document) sur le nouveau document mais conservera l'ancien en annexe au même titre que les documents d'épreuve.

Art. 5 - B Attribution des numéros (Art. 5 du R.P.R.S.)

L'attribution des numéros aura lieu le **JEUDI 9 novembre 2017 à 19 h 00** . La liste sera accessible sur le site **www.motorclubhannutois.be** ou tél.: **0471/205.702** de **20 h 00 à 23 h 00**.

Les numéros des Divisions **1 - 2 - 3 - 4** seront attribués de **1 à 200**, ceux de la Division **PH/SR**, de **201 à 250** et ceux de la Division **PH Classic** de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

Art. 6 - ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'assistance : rue de la Métallurgie (zoning de Villers-le-Bouillet).

L'usage d'une **bâche imperméable d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4**, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25€.

Station à essence accessible durant l'épreuve: NON.

Art. 7 – RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue LIBREMENT MAIS **A ALLURE MODEREE** et dans le strict respect du code de la route que le samedi 11 novembre 2017 entre 14 h 30 et 19 h 30.

Les reconnaissances devront être effectuées avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur ; la reconnaissance avec les voitures de compétition est strictement interdite. **Lors des reconnaissances, le port du casque est INTERDIT.**

Les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront fait la demande écrite au préalable auront la possibilité de reconnaître le parcours le dimanche 12 novembre 2017 entre 6 h 45 et 7 h 15 dans le strict respect de ce qui précède.

La reconnaissance en dehors de la seule période prévue est strictement interdite dans l'intérêt de la poursuite de l'organisation de l'épreuve et la survie du sport automobile en général.

Merci pour la bonne compréhension de ces dispositions !

Les juges de fait habilités à juger ce qui précède sont : Joseph Jadot – J.-C. Dormal – D. Jamoul – L. Sevrin – J. Ravet - E.Diet – O. Jamoul – E. Jamoul – Jérôme Jadot

Art. 8 - PARC FERME

Le parc fermé sera situé Rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet. (LENS-CAR)

Il sera accessible le **dimanche 12 novembre 2017 à partir de 7 h 30 (1 voiture par minute)**.

Aucun véhicule ne pourra se trouver dans le parc fermé auparavant sous peine d'une amende de 50 €.

Art. 9 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le samedi 11 novembre 2017 entre **14 h 05** et **18 h 05**.

Uniquement pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront fait la demande écrite au préalable, des vérifications complémentaires se tiendront le dimanche 12 novembre 2017 entre 6 h 45 et 7 h 15.

Elles se dérouleront, dans le hall de la société LENS-CAR, rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet.

- Documents à présenter :**
- **carte d'identité**
 - **permis de conduire** - obligatoire pour le pilote ,
- si requis pour le copilote
 - **licence sportive** A.S.A.F. ou V.A.S., ou titre de participation ou lic. 1j
 - **licence RACB Sport** si titre de participation – **Epreuve NON OPEN**

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes-Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs d'une licence annuelle RACB Sport 2017 du niveau requis (voir tableau 2.2.16 p. 55 des Prescriptions Sportives de l'A.S.A.F.), assortie d'un « Titre de participation » seront donc admis au départ (voir art. 2.2.10. du R.S.G.)

Art. 10 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu le samedi 11 novembre 2017 entre 14 h 15 et 18 h 15.

Uniquement pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront fait la demande au préalable, des vérifications complémentaires se tiendront le dimanche 12 novembre 2017 entre 6 h 45 et 7 h 15.

Les voitures de toutes les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises. Elles se situeront, tant pour les vérifications normales que pour les vérifications en cours ou après

Art.11 - DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors de cette compétition, un équipage occasionne des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle) au moyen du formulaire inséré dans le road-book.

Art.12 – OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors de cette compétition routière un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des vérifications techniques après abandon ou sortie de route : parking de la société LENS-CAR – (Guy SAINT-REMY), Rue de la Science, 1 à 4530 – Villers-le-Bouillet

Art. 13 – PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant: 30 minutes après l'officialisation des résultats dans le hall de la société LENS-CAR., Rue de la Science, 1 à 4530 – Villers-le-Bouillet

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH/SR
- 1^{ers} de Division PH/SR (pilotes et copilotes)
- 1^{ère} Dame du classement de la division P.H. Classic (3 classes confondues)
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes)
- 1^{ers} du classement de la division PH Classic (3 classes confondues, pilotes et copilotes)
- 1^{ère} Dame du classement D4
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- 1^{ère} dame (au classement D1/D2/D3 confondues)
- 1^{er} équipage féminin (D1/D2/D3 confondues)
- 1^{ère} écurie (Classement D1/D2/D3 confondues)
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1 – 2 - 3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des Div. 1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes)

La présence physique des intéressés est impérative pour bénéficier de la remise des coupes.

Art. 14 – DIVERS. . Restauration prévue au centre de l'épreuve.

Accès au parc d'assistance pour DEUX véhicules par concurrent.

Art. 15 – LITIGES - Voir les dernières prescriptions ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'A.S.A.F. sera d'application.

APPROBATION. Le présent règlement a été approuvé par :

- Eddy COLLIGNON (C.S.A.P.Liège.) en date du 09/09/2017 – Lic. 541
- Steve JAUQUET (A.S.A.F.) en date du 11/09/2017 – Lic. 301
- Licence d'homologation délivrée le 19/08/2017 par Jean-Michel LUX– Lic. 471

MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.
Rallye-sprint VILLERSOIS
11 & 12 novembre 2017

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le **9 novembre 2017** (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à **BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860 - PEPINSTER**

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

<u>Engagement reçu</u>	<u>Paiement reçu</u>	Opération	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
Le/...../2017	Le/...../2017		CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input checked="" type="checkbox"/>
-------	-----------------	----------	--

Né(e) le	Adresse (rue):	N°:
----------	----------------	-----

Code postal :	Localité :
---------------	------------

→ accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint

Si nous devons vous contacter: **N°.GSM** E-mail : @

Copie	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
Coller	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input checked="" type="checkbox"/>
-------	-----------------	----------	--

Né(e) le	Adresse (rue):	N°:
----------	----------------	-----

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Si nous devons vous contacter: **N°.GSM** E-mail : @

Copie	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
Coller	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

VEHICULE

Marque :	Type :	Plaque n° :
----------	--------	-------------

Année de construction :	N° Châssis :	Cylindrée :	CC
-------------------------	--------------	-------------	----

Compagnie d'assurance:	Police n°:
------------------------	------------

Division 1-2-3-4-PHcl PHSR	Division 1	Classe 1 Min. A'4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A'4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A'4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A'4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min A3 (+ de 2000 cc)
Classe 1 à 18	Division 3	Classe 8 Min. A'4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min A3- (+ de 2000)
	Division 4	Classe 12 Min A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min A3- (Div 1 ou 2 > 2500/3000CC) pneus de tourisme
DIVISION PH Classic – PH S/R		Classe 16 Min A4 (moins de 1600 cc)	Classe 17 Min A4 (1600 cc à 2000 cc)	Classe 18 Min A4 (+ de 2000 cc)	Classe SR – Min A3 (Toutes cylindrées)

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé (voir ci-dessus), il mentionnera avant sa signature : **"Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance"**.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../2017 [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

si DEMANDE DE PASSAGE AUX V.A. / V.T. COMPLEMENTAIRES ET RECONNAISSANCE LE DIMANCHE

Rallye-sprint VILLERSOIS

11 & 12 novembre 2017

N°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
		« »										
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
		« »										
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque		Type		Cylindrée	Division	Classe
					CC	
N° plaque		N° de châssis				

Numéros de portières / Capot Avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF	
Batterie		Divers :	
Extincteur		Passeport ASAF PH N°	
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Casque / Hans		NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		Commissaire Technique	
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:	
Ornement extérieur		VISA DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Sièges			

A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
A joindre au bulletin d'inscription ainsi que le palmarès éventuel

Epreuve : Rallye-Sprint VILLERSOIS

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré

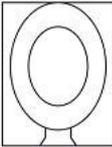
Copies de vos licences « sportives » 2017

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

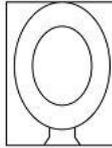
Pilote :

<p><u>VERSO</u></p> <p style="text-align: center;">2017</p> <p>VAS: OUI - JA</p> <p>ASAF & RACB: SANS OBJET</p>
--

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	<p>Nom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Club :</p> <p>Remarque(s) :</p>	<p>Sexe :</p>

Copilote :

<p><u>VERSO</u></p> <p style="text-align: center;">2017</p> <p>VAS: OUI - JA</p> <p>ASAF & RACB: SANS OBJET</p>
--

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	<p>Nom :</p> <p>Né(e) le :</p> <p>Club :</p> <p>Remarque(s) :</p>	<p>Sexe :</p>

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- **Permis de conduire**, svp ouvert si ancien modèle;
- **Licences « Sportives »** ASAF ou VAS ou reçu si licence 1 jour
- **Licence RACB Sport si T.P.** (Epreuve NON OPEN) et reçu.

Notez le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaisances.

Merci de votre participation. Nous vous souhaitons un agréable week-end.